L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 3 AOUT 1887

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de retraite des affaires du propriétaire, une boulangerie à la Baie St-Louis, Miss., établie depuis trente-cinq ans et faisant de bonnes affaires. Pour renseignements, s'adresser à Mme D. Magnon, Baie St-Louis. 26 juillet—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Catherine Walters.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,078—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par M. J. Barrett, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 août—2 6 10

Succession de Henry Louis Bordes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 20,239—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Louis Bordes, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 juil—29—3 7 août

Succession de Francis M. Fisk.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,759—Division D. Attendu que Charles E. Fisk a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis M. Fisk (décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 juil.—27—août 2,6

Succession de Romain Buissière.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,813—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. B. E. Laiche, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 juil—31—août 5.9

Succession de Anna Maria Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,660—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Peter Ostheimer, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 juil—28—2 7 août

Succession de Boyd Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 21,749—Division C.—Attendu que Mme Jane Robinson, veuve de Boyd Robinson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Boyd Robinson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23juil.—23.27.31.

Succession de M. Mertens, veuve de Peter Jensen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 21,745—Division—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Meta Mertens, veuve de Peter Jensen, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 juil—23.27 31.

Succession de Paolo Corvaja.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,741—Division C—Attendu que John O. B. Ross a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paolo Corvaja, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 juil—23.27.31

OFFICIEL.

Exposé du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880 nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant, établi dans les livres de l'Agent Fiscal, de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le 5 janvier 1886, et inséré dans l'Abeille et le Times-Democrat, journaux publiés à la Nouvelle-Orléans, conformément à la section 44 de la loi susdite, cent mille piastres......$100,000 00

Montant des timbres judiciaires reçu de James Buckley, l'adjudicataire de la fabrication des dits timbres, par l'entremise du Gouverneur et du Secrétaire d'Etat, selon le procès-verbal de livraison en date du 11 novembre 1886, enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, cent quatre-vingt-dix mille piastres......190,000 00

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, pendant l'année 1886, deux cent quatre-vingt-dix mille piastres......290,000 00

Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886 deux cent quatre-vingt-dix mille piastres......290,000 00

Ne laissant aucun timbre judiciaire entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1886.

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1885, conformément à l'exposé précédent du 5 janvier 1886, deux cent soixante-treize mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres, 37cts......273,579 37

Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal des mains de l'Auditeur des Comptes Publics, pendant l'année se terminant le 31 décembre, 1886, deux cent quatre-vingt-dix mille piastres......290 000 00

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 21 décembre 1886, cinq cent soixante-trois mille cinq cent soixante-dix-neuf piastres, 37 cts......563,579 37

Montant des timbres judiciaires rendus par l'Agent Fiscal, à partir du 1er janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886 inclusivement, quatre-vingt-quatorze mille neuf cent quarante-neuf piastres, 62 cents......94,949 62

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1886, quatre cent soixante huit mille six cent vingt-neuf piastres, 75 cts......468,629 75

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1885, selon l'exposé du 5 janvier 1886, dix mille six cent six piastres, 87 cts......10,606 87

Et nous certifions en outre que, après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui-ci a émis des warrants contre le dit Fonds de Dépenses Judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1886, en paiement des montants suivants et pour les objets ci-après établis, savoir:

A James Buckley, d'adjudicataire chargé de la fabrication des timbres judiciaires, par lui livrés le 11 novembre 1886, sept cent cinquante piastres......750 00

En paiement de fournitures de bureau livrées aux divers fonctionnaires de la paroisse d'Orléans qui y avaient droit, en vertu de la loi 132 de 1880, deux mille cinq cent cinquante-cinq piastres, 13 cts......2,555 13

Pour le paiement des appointements dûs aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds susdit, du 1er jour de janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886, inclusivement, quatre-vingt-quatorze mille cent cinquante-huit piastres, 89 cts......94,158 89

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1886 au 31e jour de décembre 1886, inclusivement, quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent cinquante-quatre piastres, 02 cts......97,454 02

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, le 31 décembre A. D. 1886.

{L S} S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, à plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 9 AOUT 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement, DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de..	20,000..	20,000
2 Lots de..	10,000..	20,000
4 Lots de..	5,000..	20,000
20 Lots de..	1,000..	20,000
50 Lots de..	500..	25,000
100 Lots de..	300..	30,000
200 Lots de..	200..	40,000
500 Lots de..	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$300..	$30,000
100	200..	20,000
100	100..	10,000
1000	50..	50,000
2,179 Lots s'élevant à......		$535,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. Adressez à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente à 12 mois de crédit.
H. C. Miller et H. H. Price vs. Le Gulf Rice Milling Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,395.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 15 août 1887, à 10 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de broyeurs de riz, poulies, "couplings", engrenages, clefs, etc.
Un lot de tuyaux caoutchouc. Plusieurs grandes pierres.
Un lot de fil de fer. Vieux fer. Un Idler. Un dévidoir argent. Brosse et éventail. Un lot de meubles de bureaux, etc., etc., appartenant à la défenderesse et qui se trouvent sur les lieux Nos 178, 180 et 182 South Peters, entre St-Joseph et Julie; le tout conformément à un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Etant le deuxième et dernier encan, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus fort et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournissant un cautionnement, avec une bonne et solvable sécurité, portant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date jusqu'à parfait paiement; l'acquéreur aura à déduire du montant de son enchère et paiera au comptant le montant d'impression, les frais du shérif, du greffier, de gardien, s'élevant en tout à environ quatre cents piastres ($400).
THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
3 août—3 9 13 14 15

ANNONCE JUDICIAIRE. Frank Tardo vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,178—Division C—En vertu d'un ordre de vente, en date du 29 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI 10 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un lot de comptes à recevoir, d'après un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
30juil—30—2,6,10août.

ANNONCE JUDICIAIRE. Mme Caroline Heal, veuve de Andrew Thomas, vs William Braun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,628—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St André, Carondelet, Baronne et Félicité, et mesurant environ soixante-huit pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Baronne sur une profondeur et façade rue St André d'environ quatre-vingt-dix pieds. Le dit terrain est composé de parties des terrains Nos vingt et vingt-un sur un plan déposé en le bureau de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, comme le plan No vingt-neuf, propriété achetée par William Braun, défendeur ici, de la succession de James H. Loverich, par un acte passé pardevant G. R. Stringer, notaire, le vingt-huitième jour du mois d'avril 1846.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY. Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juillet—26—août 2 9 16 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE. La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mlle Léonie Leprêtre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,681—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Un certain terrain et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges y appartenant en quelque sorte, situé dans le Deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues St-Louis, Bourbon, Royale et Toulouse, désigné par la lettre B sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, daté du 21 décembre 1858, et annexé à un acte passé pardevant A. Boudousquié, ancien notaire en cette ville, le vingt deuxième jour de janvier mil huit cent cinquante huit, d'après lequel plan ledit terrain mesure dix neuf pieds six pouces et deux lignes de façade rue St Louis sur cent seize pieds de profondeur sur les lignes de chaque côté et dix-neuf pouces de largeur dans le fond; borné sur le côté de la rue Royale par le terrain C et sur le côté de la rue Bourbon, par le terrain A.
Ensemble avec quatre-vingt-dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachés et pesant sur la propriété.
Saisie en cette affaire.
Conditions—Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse: La somme de cinq cent quarante dollars, montant du prêt avec dix pour cent d'intérêt par an à partir du 1er octobre 1881; de plus la somme de mille quatre-vingts dollars, montant des contributions sur lesdites actions du capital avec huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1881; cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1882, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1883 et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars, à partir du 1er décembre 1885; et huit pour cent par an d'intérêt sur cent quatre-vingts dollars à partir du 1er décembre 1886 et tous les frais de procès, et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.
L'acquéreur en outre assumera le reste de la dette du capital, savoir: la somme de sept mille vingt dollars la propriété restant spécialement hypothéquée comme garantie de la dette, l'acquéreur en outre assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour lesdites quatre-vingt-dix actions du capital; le reste, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.
THOMAS DUFFY. Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26juil—2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de Table de billiard et installations, miroir, chaises, etc.
Gus Beck vs Louis Seymour.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,095—En vertu d'un ordre de vente daté 26 juillet, 1887 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 6 août 1887, à 10 heures 30 A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:
A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres:
1 Table de billard, 16 billes, 8 queues, 1 grand miroir, 6 chaises, 1 couverture de table en drap.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 juil—27—août 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE. Mme Joséphine Andrews vs. Mlle Virginia Deris.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,656—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues des Français, Craps (maintenant Bourgogne), Union et Amour (maintenant Remparts), faisant partie des terrains Nos 233 et 234 d'un plan général du dit faubourg. Le dit terrain commençant à une distance de quatre-vingt-deux pieds (mesure française) du coin des rues des Français et Bourgogne; il mesure vingt pieds de façade rue des Français sur les profondeurs suivantes, du côté de la rue Bourgogne: premièrement: trente-un pieds onze pouces et cinq lignes; de là, fermant à angle droit, huit pieds six pouces et deux lignes; et une profondeur, plus loin, de cinquante-huit pieds sept pouces et deux lignes; et du côté de la rue des Remparts, premièrement, cinquante-trois pieds; de là, ouvrant à angle droit, trois pieds, avec une autre profondeur de quarante-sept pieds six pouces et sept lignes, vers la ligne du fond qui mesure quinze pieds quatre pouces de largeur; le tout mesure américaine.
Etant la même propriété que la défenderesse a acquise par achat de Rosalie Laperle Bienvenu et autres, par un acte passé pardevant Paul Emile Théard, notaire, daté du 28 juillet 1880, et enregistré au Bureau des Annotations, dans le livre 112, page 638.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juil—26 août 2 9 16 23 27

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Albert Cammack vs ses créanciers—No 21,497. Division C.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers dans cette affaire soit renvoyée du 18 juillet 1887 au 22 août 1887, et que tous les créanciers ainsi que l'avocat des créanciers absents soient notifiés conformément à la loi de la date de la dite réunion.
Nouvelle Orléans, 16 juillet 1887
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
M. A. McDONNELL, Député-Greffier
19 juil—3f au 22août.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—T. L. Airey & Co. vs. leurs créanciers—No 21,734.—Ordre de Cour—Que la pétition dans cette affaire et le tableau y annexé soient enliassés et que la demande des pétitionnaires soit accordée; et, conformément, qu'une réunion des créanciers de T. L. Airey & Cie, Thomas L. Airey et Alexander T. Janin, pétitionnaires, soit convoquée pardevant John G. Eustis, notaire, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 22 août 1887, dans le but de délibérer sur la proposition des pétitionnaires pour un répit de un, deux et trois ans pour payer leurs dettes, sans intérêt; qu'avis légal est, par le présent, donné aux créanciers des dits pétitionnaires respectivement; qu'avis légal et annonce soient faits par le présent; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les propriétés des dits pétitionnaires soient suspendues, et que les pétitionnaires soient autorisés à s'adresser à cette cour pour information et pour tous les ordres légaux nécessaires durant le cours des présentes procédures sur leur demande d'un répit.
Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1887.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme;
JAS D RANKIN, Député-Greffier.
23 juil—3f au 22 août

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE. Smith Bros & Co. vs. Mme Anne Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 21,646.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet numéro trois cent seize, lequel ilet est borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Bassin et Franklin, désigné par le numéro un du dit ilet, formant un des coins des rues Melpomène et Bassin, mesurant trente-deux pieds six pouces de face à la rue Melpomène, sur une profondeur et une façade rue Bassin de quatre-vingt-onze pieds huit pouces, ainsi qu'il appert en plein sur un plan qui est annexé à l'acte mentionné ci-dessous pardevant W. H. Seymour, notaire.
Etant la même propriété acquise par la défenderesse de la succession de Allen Cousley, d'après un acte de vente pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886.
Le dit lot est une portion du lot primitif numéro un du dit ilet, acquis par feu Allen Cousley de la succession de Wm. E. Camp et sa femme, d'après un acte pardevant A. E. Bienvenu, ex-notaire en cette ville, le 7 mai 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Du comptant pour payer la réclamation des demandeurs actuellement due, disons la somme de six cent soixante-six piastres 66 2/3 100 cents, avec intérêt au taux de sept pour cent par an du 5 juin 1886 jusqu'à paiement, cinq pour cent sur le dit principal et intérêt pour frais d'avocat; trois piastres pour la copie de l'acte; les frais et charges de procès et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété; 2° L'acquéreur assumera, pour le montant de son enchère, le paiement d'un billet à ordre de six cent soixante-six piastres 66 2/3 100 cents, tiré par la défenderesse à son ordre et par elle endossé, daté le 5 juin 1886 et fait payable deux ans après date et portant intérêt au taux de sept pour cent par an à partir de la date du billet jusqu'à parfait paiement et garanti par hypothèque sur la dite propriété, concurremment à la réclamation des demandeurs; l'acquéreur devra assumer toutes les obligations de l'acte primitif de vente qui a trait aux frais d'avocats, assurance, etc.; 3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 août—2 9 16 23 30—sept 3

ANNONCE JUDICIAIRE. Smith Bros. & Co. vs Mme Anne Leonard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,647.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, carré No trois cent seize, borné par les rues Melpomène, Terpsichore, Bassin et Franklin, étant la partie inférieure du terrain primitif No un du dit carré mesurant trente six pieds, un pouce de façade rue du Bassin, sur une profondeur de trente deux pieds six pouces comme il est dit plus explicitement dans un acte passé le 19 juin 1886 pardevant Wm. H. Seymour, notaire, et où est désigné par le No trois le terrain en question.
Etant la même propriété acquise par la défenderesse, par achat de la succession de Allen Cousley, selon un acte passé pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886. Lequel morceau de terre est à l'arrière du terrain un, acquis par feu Allen Cousley de la succession de Wm E. Camp et épouse, par acte passé pardevant A. E. Bienvenu, ancien notaire de cette ville, en mai 1879.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation des demandeurs due, soit trois cent quarante un dollars et soixante-six et deux tiers de cents, avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 5 juin 1886, jusqu'à paiement; cinq pour cent, honoraires d'avocat, sur la dite somme principal et intérêt, trois dollars pour copie de l'acte, les frais du procès et de la vente, de même que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de l'enchère) le paiement d'un billet à ordre de trois cent quarante-un dollars et soixante-six et deux tiers de cents souscrit par la défenderesse à son propre ordre et endossé par elle, daté 5 juin 1886 et payable deux ans après sa date à la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de sept pour cent (7) par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement, et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte de vente primitif, concernant les honoraires d'avocat, assurance, etc.
3° Et la balance, s'il y en a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY! Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
2août—2 9 16 23 30—sept

ANNONCE JUDICIAIRE. Marchandises sèches, étoffes à robes, etc.
W. G. Vincent vs. Meyer Blumenthal.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,713.—En vertu d'un ordre de vente en date du 21 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 2 août 1887, à 10 30 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Au No 119 rue Sud Remparts, un stock d'étoffes à robes, jerseys, corsets, garnitures, velours, chemises, coton, etc., selon un inventaire en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 juillet—22 28 29—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE. La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Alfred Marchand.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 21,654—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 16 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Deux lots de terre dans le faubourg Washington, dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Ferdinand, Casacalvo (maintenant Royale), Presse et Moreau (maintenant Chartres) désignés par les numéros un et deux sur un plan particulier fait par E. Surgi, anciennement ingénieur civil, le 18 juillet 1848, déposé en l'étude de Charles Boudousquié, anciennement notaire en cette ville, les dits lots mesurant chaque vingt quatre pieds quatre pouces de face à la rue St-Ferdinand sur quatre vingt seize pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot numéro un forme l'encoignure des rues St. Ferdinand et Casacalvo (maintenant Royale), ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes et privilèges y appartenant.
Ensemble avec soixante actions réduites à cinquante-six actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et Conditions—Pour payer la réclamation du plaintiff, comptant à savoir: la somme de deux cent quarante piastres, le montant d'emprunt fait sur le stock avec dix pour cent d'intérêt par an du 1er décembre 1883 et de plus une somme de sept cent et vingt piastres
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1881
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1882.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1883.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1884.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1885.
Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1886.
Et tous les frais du procès y compris 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litige et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.
L'acquéreur, en outre, assume et s'engage à payer la somme de quatre mille six cent et quatre-vingt piastres balance non payée et pas encore réclamée sur la dette du stock à savoir: soixante-dix-huit piastres par action et assumera toutes les obligations de l'actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane pour lesdites actions conformément à la charte et les lois relatives à la banque; la balance du prix d'adjudication s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 juil—14,21,28—août 4,11,16.

VENTE DE SYNDIC PROVISOIRE
Chocolat, cacao, Worcester Sauce, Phosphate sherbet, savon, etc.
—Aussi—
Coffre fort et meubles de bureau.
Daniel Browne vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Division A.—No 21,650.—En vertu d'un ordre de vente de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, il sera vendu MARDI, le 2 août, à 10 heures A. M., aux magasins Nos 123 et 125 rue Poydras.
Un lot de chocolat, cacao, savon, etc., aussi le coffre-fort et les meubles de bureau.
Et le même jour, à une heure de l'après-midi, au "Warehouse Montgomery", rue Fulton, entre Julie et St Joseph.
Un lot de chocolat importé.
Conditions—Comptant.
STEPHEN J. DERBÈS, Encanteur.
22 juil—22,29,31—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente par le Syndic et le Shérif.

Succession d'Alice Moran, femme de F. Lopes. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 18,784 Division E. En vertu d'un ordre de vente, en date du 13 juin 1887, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, décrétant la vente d'une moitié indivise d'intérêts dans la propriété ci-après décrite et appartenant à la succession ci-dessus.

Frédérick Lopes, contre ses créanciers. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,879—Division B. En vertu d'un ordre de vente en date du 20 juillet 1887, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, décrétant la vente d'une moitié indivise d'intérêts des créanciers de l'insolvable ci-dessus dans la propriété ci-après décrite.

Je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 23 août 1887, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:
1° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberty (anciennement St Paul), Gravier, Howard (anciennement Girarde) et Commune, désigné par le numéro quatre sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le vingt-quatrième jour d'avril 1831 et annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, dans la même année. Le dit lot forme l'encoignure des rues Liberty et Gravier et mesure, au pied anglais, trente pieds huit pouces de face à la dite rue Gravier sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, et face à la rue Liberty. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.
2° Trois certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bandin, Lopez, Salcedo et Commune, désignés comme les numéros un, deux et trois, et mesurant chacun trente-trois pieds onze pouces de face à la rue Bandin sur une profondeur de cent huit pieds, entre lignes parallèles; le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Bandin et Lopez.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste en un et deux ans représenté par des billets garantis par hypothèque et privilège et lien de vendeur, portant intérêt à raison de huit pour cent par an et les clauses usuelles, etc.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et Syndic dans l'affaire ci-dessus.
26 juil—26, 30—août 5, 12, 19, 23.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur—MERCREDI, 10 août 1887, à 2 heures p. m., à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District, lancé le 9 juillet 1887, dans l'affaire intitulée: La succession de H. M. et L. M. Hyams, No 389 du dossier de la dite Cour il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite:
Un morceau de terre dans la paroisse d'Iberville, étant le No 57 comté 11, rangé 10 est, comptant 160 24-100 acres.
Conditions—Comptant sur les lieux.
L'acte de vente pardevant Fergus Keenan, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10 juillet—10, 17, 24, 31—Août—6,10.

ANNONCE JUDICIAIRE. Propriété de valeur dans le Sixième District.
Succession de Jean Marien Rey, décédé.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Dossier No 18,941.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, Bureaux No. 9 rue Carondelet—SAMEDI, 6 août 1887 à midi à la bourse d'encan de l'Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C" en date du 24 juin 1887, Dossier No 18,941, pour le compte de la succession de Jean Marien Rey, décédé, à l'encan il sera vendu—
Dix terrains de valeur, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dryades, Bacchus (aujourd'hui Baronne), Marengo et Constantinople, et désignés par les Nos de 1 à 5 inclusivement et de 18 à 22 inclusivement. Les dits terrains de 1 à 5 se touchent et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Marengo, sur 120 pieds de profondeur. Le terrain No 1 forme le coin des rues Marengo et Baronne. Les Nos de 18 à 22 inclusivement se touchent et mesurent chacun 30 pieds de façade à la rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le No 22 forme le coin des rues Constantinople et Baronne, et d'après un plan de Stewart et Hoffman, voyers, en date de juillet 1887.
Conditions—Un tiers en plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à 1 et 2 ans de crédit; 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurité habituelles. L'acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire, aux frais de l'acquéreur; celui-ci devant également payer les taxes dues et exigibles en 1887.
6 juillet—6 13 20 27—août 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de syndic.
T. J. Carver & Cie vs leurs créanciers.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 20,124.
A L'ENCAN.

PAR MATHER ET HOMES — WARREN HOMES, encanteur—bureau, No 9 rue Carondelet —VENDREDI, 2 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, actuellement absent en congé, ordre daté du 29 juillet 1887, Dossier No 20,124, dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu—
Cinq terrains ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'Avenue St Charles, les rues Carondelet (ou Apollon) Valence et Cadiz désignés comme lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, contigus les uns aux autres et mesurant chacun 30 pieds de face à l'Avenue St Charles, sur une profondeur de 118 pieds; le lot No 1 formant le coin de l'Avenue St Charles et de la rue Valence, tous plus ou moins, entre lignes parallèles.
Conditions—Comptant.—10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.
Acte de vente pardevant Andrew Hero Jr, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1887.
2 août—2 9 16 23 30—2 sept

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE. Patrick Bean vs. Lizzie Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,405—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Deux certains terrains situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Valmont, Laurel, Léontine et Live Oak (Constance aujourd'hui) désignés par les lettres H et I sur un plan de Louis H. Pilié, voyer de la ville sous la date du 23 février 1884, et annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, sous la date du 2 avril 1884. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun sur le dit plan trente pieds, plus ou moins de façade rue Valmont trente pieds, plus ou moins de largeur à l'arrière sur une profondeur égale et uniforme, entre lignes parallèles de cent vingt quatre pieds. Les dits terrains précédemment désignés par les numéros Six et Sept, et Huit et Neuf, ainsi que le tout est indiqué sur un plan annexé de Louis H. Pilié. Les dits terrains se touchant du côté de la propriété de la rue Constance, maintenant ou anciennement appartenant à Benson.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, passages et avantages y appartenant en quelque sorte. Etant la même propriété que la défenderesse a acquise de Patrick Bean par achat pardevant Buisson Rouen, notaire, le 24 mai 1886.
Saisie dans la susdite affaire.
Conditions—1° Comptant suffisamment pour payer la réclamation du demandeur, due maintenant, soit trois cent quatre vingt cinq piastres et soixante trois sous et un tiers ($385 63 1/3), avec intérêt au taux de huit pour cent par an, du 24 mai 1886 jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent de ce montant principal et intérêt pour honoraires d'avocat, trois dollars pour le protêt, les frais de procès de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.
2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de la somme de son enchère) le paiement de deux billets à ordre en date du 24 mai 1886, souscrits par la défenderesse à son propre ordre et endossés par elle, payables respectivement deux et trois ans après leurs dates de souscription et portant intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de leur date jusqu'à parfait paiement et garantis par une hypothèque sur la propriété, concurremment avec la réclamation du demandeur. L'acquéreur assumant toutes les obligations de l'acte premier d'hypothèque conformément à l'acte passé pardevant Rouen, notaire, le 24 mai 1886, relativement à l'assurance, honoraires d'avocat, etc.
3° Le reste du prix d'adjudication (s'il y en a), comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
6 juil—6.13.20.27—août 3.6

ANNONCE JUDICIAIRE. La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Paul Surgi, administrateur, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,682.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un morceau de terre ou un terrain situé sur le Chemin du Bayou St Jean, ayant (mesure française) cinquante-neuf pieds de façade sur le Chemin du Bayou St-Jean deux cent soixante-dix pieds de profondeur (dimensions plus ou moins exactes). Le terrain d'un côté est borné par la propriété appartenant actuellement ou anciennement à Hullin, et de l'autre côté par la propriété de Lemarié ou fondés de pouvoirs: ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont sur les divers morceaux de terre ou terrains et toutes droits, privilèges et avantages y trouvant ou y appartenant en quelque sorte.
Ensemble avec les quatre vingts actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et y appartenant.
Saisis dans la susdite affaire.
Conditions: Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse, à savoir: La somme de huit cent dollars portant 10 pour cent d'intérêt par an, à partir du 1er avril 1877, et en outre la somme de mille trente-cinq piastres avec huit pour cent d'intérêt par an sur trente-sept piastres et cinquante sous à partir du 1er juillet 1876 et huit pour cent d'intérêt par an sur trente-sept piastres et cinquante sous à partir du 1er juillet 1877; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1881; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1882; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1883; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1884; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres à partir du 20 décembre 1885; et huit pour cent d'intérêt par an sur cent-soixante piastres à partir du 1er décembre 1886, ensemble avec la somme de quinze piastres et soixante-quinze sous, frais encourus par ladite demanderesse ici, ainsi que les frais de ce procès et de la vente, les taxes d'Etat et de ville dues sur ladite propriété.
L'acquéreur en outre assumera la dette (stock debt) des dites quatre-vingts actions s'élevant à six mille deux cent quarante piastres ou soixante-dix-huit piastres par action due sur chaque action. Il assumera également toutes les obligations incombant à un actionnaire de la Banque des Citoyens pour les dites actions, ainsi que les déterminent la charte et les lois. La propriété sera spécialement hypothéquée pour garantir le paiement de la dette hypothécaire (stock mortgage debt) et le reliquat, s'il en reste, du prix de l'adjudication sera exigé comptant.
Etant la même propriété portant les numéros municipaux 255 et 257 du chemin du Bayou dans les carrés d'ilets Nos 174 et 175 bornés par les rues Villeré, Esplanade et Robertson et le Chemin du Bayou.
THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 juil—13 20 27—3 10 13 août

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Un placement rémunérateur, La maison de choix à double corps de logis. Nos 73 et 75 rue Liberté.
Succession de Mme ELLEN MONAGHAN Femme décédée de Patrick Joseph Everett.
No. 19,902—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNER—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 13 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 7 juillet 1887, il sera vendu à l'enchère publique la propriété de valeur ci-après, à savoir—
La maison en bois à double corps de logis à deux étages Nos 73 et 75 rue Liberté, dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Liberté, Franklin, Commune et Gravier, désigné comme lot No 1 et mesurant 29 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à la rue Liberté sur 127 pieds 1 pouce et 1 ligne de profondeur et face à une allée, 11 pieds 3 pouces de large, qui borne le dit lot sur la ligne de côté vers la rue Gravier. Le voisinage est populeux et la propriété commandera une bonne classe de locataires qui paient.
Conditions, comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues durant 1887, et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero, Jr., notaire.
13 juil—13 20 30—août 6 13

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

Meubles et effets mobiliers. Cottage à double corps de logis, 621 rue de Chartres.
Succession de Catherine Rau, femme de J. D. Schumbrecht.
A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 13 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté du 1er juillet 1887, Dossier No. 21,194, pour le compte de la succession de Catherine Rau, femme de J. D. Schumbrecht, il sera vendu à l'encan
Un terrain ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Moreau ou Chartres, Montegut, Casacalvo et Clouet, et mesure 40 pieds de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 100 pieds, plus ou moins, et entre lignes parallèles, mesure américaine.
Les améliorations comprennent un cottage double en bois, à deux corps de logis, connu comme le No. 621 rue de Chartres et ayant en tout 8 chambres, galerie, citerne, hangars, etc., et au même endroit et à la même date, un lot de meubles de ménage et effets mobiliers, d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant sur les lieux; l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1887, en outre de son enchère.
Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
juil 10—10 17 24 31—août 7 13.

ANNONCE JUDICIAIRE. Un cottage en bois recouvert en ardoises.
Succession de Mme Mary Hill, veuve de Wm. McKennon.
Vente à l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI 13 août 1887, à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade, rue Magasine, entre les rues Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, Division A, actuellement absent sur un congé, daté le 7 juillet 1887, pour le compte de la succession de Mme Mary Hill, décédée, veuve de Wm McKennon, décédé aussi, Dossier No. 21,445, il sera vendu à l'enchère publique:
Un morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 394, borné par les rues Clio, Erato, Howard et Freret, étant la portion du fond du lot No 6 et mesure 48 pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur de 29 pieds 4 pouces et 3 lignes, entre lignes parallèles, et est borné sur le côté contigu à la rue Freret par le résidu du lot No 6.
Les améliorations consistent en **un cottage en bois recouvert en ardoises**, connu comme le No 338 rue Clio, ayant 3 chambres, galerie, citerne, hangars, etc., et rapportant $60 par an, le tout conformément à un plan à l'endroit de la vente.
Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur assumant en outre, les taxes dues et exigibles en 1887.
Acte de vente pardevant George C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
10juil—10 17 24—173.13août.

ANNONCE JUDICIAIRE. Succession de Bernard Jaeger.
A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No. 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 27 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, portant la date du 18 juillet 1887, Dossier No 21,093, pour le compte de la succession de Bernard Jaeger, à l'encan, il sera vendu:
Un morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet No 151 (nouveau plan) borné par les rues Annunciation, (ci-devant Jersey), Austerlitz, Général Taylor et Laurel, mesurant 53 pieds, 6 pouces de façade rue Austerlitz, commençant à un point à 30 pieds du coin des rues Austerlitz et Annunciation, sur 60 pieds de profondeur, mesure américaine. Les améliorations consistent en un cottage en bois à un étage, ayant quatre chambres bâtisses de dépendances, etc.
Conditions—Comptant, l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de son enchère.
Acte de vente pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 juil—24, 31—août 7. 14. 21. 27.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE. Propriété de valeur dans le Troisième District.
Interdiction de Louis Keller
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No 21,512.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—MARDI 30 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la dite Cour daté du 26 juillet 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le troisième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Peters, chemin Levée ou route publique Montegut, Chartres, et devant Moreau, et Clouet, lequel a désigné par la lettre M sur le plan annexé à l'acte passé pardevant A. J. Lewis, notaire le 3 février 1874, d'après lequel il mesure 25 pieds 1 pouce de façade rue Peters, 25 pieds 7 lignes sur la limite inférieure 102 pieds 1 pouce de profondeur sur la ligne de division du terrain désigné par la lettre N, 102 pieds 0 pouce 9 lignes de profondeur de l'autre côté.
Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le reste en paiements égaux de un et deux ans, chacun représenté par les billets à ordre de l'acquéreur, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.
L'acte de vente devant renfermer toutes les clauses usuelles de sécurité, clause d'assurance, les honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour le recouvrement des billets. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente.
Acte de vente pardevant A. J. Lewis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 juil—27 30—août 6 13 20 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE. Propriété améliorée de la rue du Canal.
Succession de Henriette, alias Henri Newson.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division E—No 17,351.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 20 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. Henri L. Lazarus, juge de la dite Cour, en date du 6 août 1886, je vendrai la propriété ci-après décrite:
UN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Johnson et Galvez, désigné comme le terrain No 18 du carré No 2 d'un plan de C. A. Hedin et mesurant 15 pieds 2 pouces de façade rue Canal; 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur une ligne le séparant du terrain No 7, 116 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue Galvez, et s'élargissant à l'arrière sur une étendue de 35 pieds sur une ligne qui le divise du terrain No 5; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et qui y appartiennent.
Conditions—Comptant.
L'acte de vente pardevant Thos. M. Haley, notaire, aux frais de l'acquéreur. Celui-ci paiera, en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera exigé sur les lieux pour lier la vente.
16 juil—16 23 30 août 6 13 20

ANNONCE JUDICIAIRE. Propriété désirable dans le 6ème district.
Rue Delachaise, entre les rues Tchoupitoulas et Laurel.
Succession de Anna Margaret Van Vrancken.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C—No. 21,301.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 13 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, en date du 6 juillet 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'ilet borné par les rues Delachaise, Tchoupitoulas, Laurel et Aline, désigné par le No 56 sur un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, sous la date du 27 novembre 1878, terrain mesurant 31 pieds 6 pouces de façade rue Delachaise, sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles et égales.
Conditions—Comptant.
En la même circonstance, pour le compte du même propriétaire, toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées sur le terrain précédemment décrit, bâtisse consistant d'un cottage de résidence désigné par le numéro municipal 8 de la rue Delachaise.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Kramer & Seymour, notaires, aux frais de l'acquéreur.
Un dépôt de 10 pour cent du prix de l'adjudication sera requis sur les lieux de la vente.
10 juil—10,16,23,30—août 6.13

ANNONCE JUDICIAIRE. Propriété de valeur dans le Premier District, rue de la Commune, entre les rues Johnson et Galvez.
Dans l'affaire de Mme Fannie Lund, épouse de Joseph Moon vs Mme Vve John Lund et als.
Vente pour effectuer un partage.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E—No 20,637.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 18 rue Bourbon—SAMEDI, 20 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, rendu le 28 juin 1887 et signé le 2 juillet 1887, décrétant un partage, je procéderai à la vente des objets ci-après décrits, savoir—
Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes qui y sont attachés, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Commune, Galvez, Johnson et Palmyre, désigné par le No 24 et mesurant 26 pieds et 4 lignes de façade rue de la Commune, sur 102 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes parallèles.
Conditions—comptant. Acte de vente pardevant Geo C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur, qui en outre, du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera exigé sur les lieux pour assurer la vente.
6 juillet—6,13,20,27—août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,730—Anthony Schaefers vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Anthony Schaefers, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant Edward J. Blanchard notaire, en cette ville, le 3ème jour d'août, 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et qu'en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne, ainsi que contre les biens, du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 20 juillet 1887.
[Signé] F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
21 juil—3f au 6 août

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété foncière améliorée et vacante
Dans les Premier et Quatrième Districts.
A L'ENCAN.
Propriété formant une encoignure.
RUES TCHOUPITOULAS ET LAFAYETTE.
ILETS DE TERRE ET TERRAINS POUR BATIR.
Succession de John Henderson.
No 15,797—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 27 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 30 juin 1887, il sera vendu à l'encan, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:—
1° Deux magasins en briques à trois étages, Nos. 86 et 88 dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Girod et Lafayette, désignés comme lots 2 et 3 contigus l'un à l'autre et mesurant chaque, 22 pieds 7 1/2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 22 pieds 1 pouce et 6 lignes dans le fond sur des profondeurs variant de 71 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne de côté du lot No 1, 71 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté des lots Nos 2 et 3 et 72 pieds 3 pouces sur la ligne de côté supérieur vers la rue Girod; le magasin No 86 rue Tchoupitoulas est occupé par M. Albert Mackie, épicier, et No 88 rue Tchoupitoulas, est loué au National Oil Works Co.
2° Le magasin, la propriété au coin Nord-Ouest des rues Commerce et Lafayette, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, et mesure 32 pieds 8 pouces de face à la rue Commerce, 87 pieds 4 pouces de profondeur et face à la rue Lafayette, 87 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne de côté opposée et 32 pieds 1 pouce de large dans le fond; le magasin est en briques à deux étages, bien situé pour un entrepôt ou une fabrique, actuellement occupé et adjacent à un moulin à riz.
3° Le magasin, la propriété coin des rues Tchoupitoulas, Water et Neuvième, dans l'ilet borné par la rue Harmonie. Le terrain est composé des lots B et D, de l'ilet O, et mesure environ 43 pieds de face aux rues Tchoupitoulas et Water, environ 100 pieds de profondeur et face à la rue Neuvième, et environ 87 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé vers la rue Harmonie; ensemble avec tous les droits de batture et d'accrétion en face des dits lots.
Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à deux étages, connue autrefois comme la Distillerie O No 23, couvrant tous les lots intérieurs et bâtisses en bois et hangars en face de la Batture. Le site de cette propriété est excellent, ayant une façade sur le fleuve extrêmement plus bas de l'Elévateur et adjacent à la "Brasserie Lafayette."
4° Deux terrains dans l'ilet borné par les rues Jackson, Philip, Freret et Locust, étant les lots Nos 22 et 23, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Freret, sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur.
5° La moitié d'un ilet de terre borné par les rues Washington, Quatrième, Roman et Prieur, laquelle moitié mesure 138 pieds 3 pouces et 1/2 lignes de face sur les rues Washington et Quatrième et 258 pieds de face à la rue Roman.
Les améliorations comprennent deux maisons en bois à un étage.
La propriété sera vendue subdivisée en lots. Cette propriété fait face au chemin coquillé de l'Avenue Washington et au square Taylor.
6° L'ilet de terre borné par les rues Troisième, Quatrième, Rocheblave et Dorgenois, mesurant environ 287 pieds 5 pouces et 7 lignes sur la rue Troisième et Quatrième, et 254 pieds de face aux rues Rocheblave et Dorgenois. Ledit ilet est subdivisé en 18 lots.
7° La moitié d'un intérêt indivise dans douze lots de terre, formant une portion de l'ilet borné par les rues Galvez, Miro et Première, et une ligne la séparant de la portion inférieure dudit ilet qui fait face aux rues Jackson et Melpomène. Tout l'ilet sera vendu.
8° Une action du fonds capital du New Louisiana Jockey Club.
Conditions de la vente—Pour l'action du Jockey Club, comptant. Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a en billets des acquéreurs à leur propre ordre, et par eux endossés, portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication, payable à un et deux ans à partir de la date, et portant hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété, avec les clauses usuelles de 5 pour cent pour frais d'avocat, assurance, d'améliorations etc. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1887, et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James J. Woulfe, notaire.
23 juillet—23 30—août 6.13.20,27.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—SAMEDI, 27 août 1887 à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de la Cour Civile de District dans l'affaire intitulée: Succession de H. M. et L. M. Hyams, No 339 du dossier de ladite Cour, il sera vendu à l'encan pour du comptant, la propriété ci-après décrite, savoir: Un morceau de terre dans la paroisse Rapides en cet Etat, étant le quart Sud-Ouest du quart Sud ouest de la section 1, township 5 north of range 4 ouest du district de terres au Nord de la Rivière Rouge, mesurant 48 50-100 acres.
27 juil—3, 10, 17 24 août

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Une moitié d'intérêt indivise dans quatre-vingt-neuf terrains de valeur situés dans le Troisième District de cette ville.
Succession de David Douglas, décédé.
Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.—Dossier No 21,444.
—A L'ENCAN.—

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No. 13 rue Carondelet — SAMEDI, 20 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," siégeant à la place de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la dite Cour, Division A, absent actuellement sur un congé, daté du 9 juillet 1887, dans l'affaire de la succession de David Douglas, décédé, dossier No. 21,444, il sera vendu à l'encan, une moitié d'intérêt indivise dans la propriété décrite ci-après, à savoir—
1° Vingt quatre terrains situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 21, borné par les rues St-Jean Baptiste, Girod, Forstall et Lizardi.
2° Seize terrains dans le même district, ilet No. 24, borné par les rues Claiborne, St-Jean Baptiste, Forstall et Lizardi.
3° Treize terrains dans le même district, ilet No. 22, borné par les rues Girod, St-Jean Baptiste, Forstall et Reynes.
4° Huit lots de terre situés dans le même district, ilet No. 23, borné par les rues Claiborne, St Jean Baptiste, Forstall et Reynes.
5° Seize terrains situés dans le même district, ilet No. 9, borné par les rues Girod, Reynes, St-Jean Baptiste et la ligne la séparant de la propriété appartenant à Don Miguel Genaro de Lizardi.
6° Douze terrains situés dans le même district, ilet No. 10, borné par les rues St-Jean Baptiste, Reynes, Claiborne et la ligne de division de la propriété appartenant à Don Miguel Genaro de Lizardi.
Les propriétés ci-dessus seront vendues d'après un plan dressé par C. A. de Armas ingénieur civil, etc., daté le 30 septembre 1869, et qui peut être vu le jour de la vente.
Conditions—Comptant sur les lieux.
L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887, en outre de son enchère.
Acte de vente pardevant Anatole A. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
17juil—17,24,31—7août—7,14 20

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, No. 21,420—Division D, dans l'affaire de Peter X. Glaser, demandant une monition.
A tous ceux que le présent avis concerne.
Attendu qu'à une vente publique pour taxe faite le 18 août 1886, l'Etat de la Louisiane, par l'entremise du collecteur de taxes d'Etat du district inférieur de cette ville, vendu à Jacob Heth, Joseph Schenel et John Stumpf conformément aux règlements de l'acte No 98 de 1884, de la propriété suivante ci-après décrite, à savoir.
CINQ CERTAINS LOTS DE TERRE, dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés sur les rôles d'assessement comme lots Nos 4, 5, 6, 7 et 8 dans l'ilet No 175 borné par les rues Congrès, Elmire, Dauphine et Royale; les dits lots Nos 4 à 8 mesurent 228 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, assessés pour les années 1871, 1872, 1873 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878, au nom de Rufus Waples et étant la même propriété achetée par le dit Rufus Waples le 22ème jour de mars 1865 et décrite comme suit, à savoir:
CINQ LOTS DE TERRE dans le faubourg Boulligny, Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Casacalvo (maintenant Royale), Grands-hommes (maintenant Dauphine), Elmire et Congrès, désignés comme lots Nos 3, 4, 5, 6 et 7; le lot No 3 mesure 45 pieds de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur, entre les rues Casacalvo et Grands-Hommes; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Grands-Hommes et Dauphine et mesure 45 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Congrès sur 95 pieds de profondeur et de face à la rue Grands-Hommes, comme le tout plus amplement expliqué dans le document de taxe exécuté par Charles Cavanac, collecteur de taxes d'Etat pour le district inférieur de cette ville, par acte devant A. A. Ker, notaire, à Jacob Heth, Joseph Schenel et John Stumpf, le 13ème jour d'août 1886 pour lesquels les dits acquéreurs ont payé la somme de cinquante-quatre piastres pour la dite adjudication. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 124, folio 345.
Et attendu que Peter X. Glaser a acheté ladite propriété des dits Jacob Heth, Joseph Schenel et John Stumpf pour la somme de cinq cent piastres comptant, comme le tout est expliqué par une copie certifiée d'un acte de vente par les dits Jacob Heth, Joseph Schenel et John Stumpf à Peter X. Glaser, pardevant John R. Legier, notaire, le 19ème jour de mai 1887, les dites copies du document sont annexées à la pétition en laquelle dans cette affaire et y faisant partie. Enregistré au Bureau des aliénations, livre 98, folio 539, et livre 124, folio 754.
Et attendu que Peter X. Glaser a fait application à cette cour pour une monition ou annonce conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 96 approuvé le 10 mars 1870 connus comme les Statuts Revisés de la Louisiane.
Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées dans la dite propriété sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans à faire valoir; si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation à la propriété par suite d'une informalité quelconque dans les annonces, procédures, publications, assessments, descriptions, ou adjudication d'après lesquelles les ventes ci-dessus mentionnées ont été faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les notices, époque et genre de la dite vente ou toute autre défectuosité quelconque dans cette affaire, ces personnes sont requises de présenter, dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.
Bureau du Greffier de Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 5 juin 1887.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 juin—

PAR JAS P. GUINAULT.

Succession de Louis Charles André Billaud.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 21,668.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 13 août 1887, il sera vendu, à l'encan, à 11 heures du matin, à l'ancienne résidence du défunt, rue des Français, entre les rues Roman et Prieur, en vertu d'un ordre de l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 21 juillet 1887—
Un lot de meubles meublant, un lot d'argenterie, une montre et chaîne en or, un lot d'articles plaqués, etc, etc.
Conditions—Comptant.
2 août—2,6,10,13

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

VENTE DE LIQUIDATION de tout l'actif, privilèges etc.,
—DU—
Tallow Oil & Fertilizing Co.
—DE LA—
Nouvelle-Orléans, Lne.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—JEUDI, 1er septembre 1887, à midi, il sera vendu à l'encan, au Tallow Oil & Fertilizing Co., derrière le Crescent City Live Stock & Slaughterhouse Co., dans la paroisse St-Bernard, par ordre des commissaires nommés par le Board de Directeurs du Tallow Oil & Fertilizing Co. de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, à une assemblée tenue le 21 avril 1887 pour liquider les affaires de la dite compagnie et qui consistent en:
1° Les privilèges de bail et servitudes accordées à G. H. André par le Crescent City Live Stock & Slaughterhouse Co., d'après un acte passé pardevant Legardeur, notaire, le 8 mai 1874, pour toute la durée de la charte de la dite C. C. L. S. & S. H. Co.—Une copie du dit bail sera lue au moment de la vente.
2° Toutes les machines comprenant une machine à vapeur, quatre réservoirs, trois chaudières, un mixer, trois bloc-devers.
3° Deux mulets, trois chevaux, un wagon double, une charrette, trois drays, un wagon à ressort avec harnais.
4° Un ilet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Paroisse St-Bernard, à environ trois milles plus bas que la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par les deux lettres "A. B." et borné par les rues St-Claude, (anciennement Bons Enfants), Esteben, Mehle et Morales, et est divisé en sept lots désignés par les numéros 1 à 7 inclusivement, lesquels dits lots mesurent chacun 33 pieds 6 pouces et 7 lignes de face aux rues Mehle et Esteben, sur une profondeur de 140 pieds 9 pouces entre lignes égales et parallèles.
Deux terrains situés dans la Paroisse St-Bernard, carré d'ilet borné par les rues Morales, Esteben, Urquhart et Mehle, désignés comme les terrains Nos 1 et 2 et mesurant, chacun, 23 pieds 11 pouces 7 lignes de façade sur chacune des rues Mehle et Esteben sur une profondeur de 140 pieds 9 pouces entre lignes égales et parallèles, le terrain No 1 formant l'angle des rues Mehle, Morales et Esteben.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant C. T. Soniat, notaire aux frais de l'acquéreur.
28 juil—28—août 4 11 18 25—sept 1er

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Caroline Frisch
épouse décédée de Léon Ackermann.
A l'encan et pour du comptant.
No 101 rue de l'Hôpital.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 27 août 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 29 avril 1887, dossier No 20,622 pour le compte de la succession de Caroline Frisch, épouse défunte de Léon Ackermann, il sera vendu à l'encan—
Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le second district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Hôpital, Bourbon, Dauphine et Barracks, mesurant plus ou moins vingt deux pieds de profondeur, mesure américaine, d'après un plan de MM. Williams et Patten, architectes et voyers, que l'on peut voir sur les lieux de la vente.
Les améliorations consistent en un cottage en bois, à un étage, avec bâtisses de dépendances, etc., ayant en tout 6 ou 8 chambres, citernes, etc., et portant le No 101 de la rue Hôpital.
Conditions—Comptant au présent les titres et un dépôt comptant de 10 pour cent à faire au moment de l'adjudication pour rendre certaine la vente. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1887 en outre de son enchère.
L'acte de vente pardevant George C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 juillet—24.31—août 7.14.21.27.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE
Dans l'affaire de FRED F. CONVERSE ET AL vs. EDW. M. CONVERSE, tuteur etc.
No 21 503—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans
Et dans l'affaire des mineurs CHARLES C. et EVELINE et MADELINE CONVERSE.
No 315—Quinzième Cour de District Judiciaire Ouest Feliciana, Louisiane.
VENTE EN PARTAGE D'UNE
Propriété de résidence de choix,
formant le coin nord ouest des rues St Charles et Washington, Nouvelle Orléans, avec ornements pour jardin et terrains pour amusements.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—GEO. G. FRIEDRICHS, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez, il sera vendu à l'encan conformément à un jugement rendu par l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, Division E, pour la paroisse d'Orléans le 27me jour de juin 1887, et signé le 2me jour de juillet 1887, et portant le No. 21,503 sur le dossier de la dite cour, dans l'affaire de Fred F. Converse et al. vs Edw. M. Converse, tuteur, etc., et aussi conformément au décret de l'Hon. John Yoist, juge de la Quinzième Cour de District Judiciaire pour la paroisse de Ouest Feliciana, Lne, rendu dans l'affaire des mineurs Charles C. et Eveline et Madeline Converse, portant le numéro 315 sur le dossier de la dite cour, daté et signé le 8ème jour de juillet 1887 et rendu dans la dite affaire, la propriété décrite ci-après, à savoir:
La propriété de choix pour résidence désignée par le No 659 Avenue St Charles, située dans une des portions les plus attrayantes et pittoresques du Quatrième District, dans l'ilet borné par les Avenues St Charles et Washington et les rues Quatrième et Carondelet.
La propriété est composée des lots 1 et 2 et d'une portion du lot No 22, d'après un plan par Knell & Werner, architectes, daté juillet 1848, au bureau de G. R. Stringer, ex-notaire en cette ville, et par les mêmes numéros sur un plan par E. Pilié, daté le 8 mars 1876, annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire, en date du 14 mars 1876. Les dits lots Nos 1 et 2 mesurent chacun, mesure américaine, 28 pieds 8 pouces de face à l'Avenue St-Charles sur 120 pieds de profondeur et face à l'Avenue Washington, entre lignes parallèles; et la portion de terre dans le même district et ilet et adjacente aux lots ci-dessus au fond, désignée par la lettre A sur le dit plan de E. Pilié, mesurant 30 pieds de face à l'Avenue Washington sur 57 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et étant composée de la façade du lot primitif No 22 sur le plan désigné et dessiné par Knell & Werner.
Ensemble avec les bâtisses et améliorations, comprenant la résidence élégante en bois avec deux étages et attic, désignée par le No 659 Avenue St-Charles. Elle forme le coin sud-ouest des Avenues St-Charles et Washington. Elle est retirée de la rue sur le lot de la ligne intérieure, avec de la clarté et des ouvertures de chaque côté, elle a un jardin bien orné sur le devant, une pelouse sur le terrain supérieur, arbres fruitiers et ombreux. Une large galerie devant et derrière, de grands corridors, salon, salles à manger et pour dessiner, cuisine, lavoir et autres agréments au premier étage et le même complément d'appartements et chambre à bain au second étage; endroit pour mettre le bois, le charbon et pour laver, remise et écuries détachées de la bâtisse principale et ouvrant sur l'avenue Washington, gaz, grande citerne et hydrant, ce qui fait de cette propriété une résidence des plus confortables et des plus aristocratiques. La propriété est en bon état et vendue sujette à un bail de Isidore Hernsheim, Esq., expirant le 30 septembre prochain. Le voisinage et le site sont des plus attrayants et des plus pittoresques qu'il y ait sur le grand boulevard; on ne peut rien désirer de mieux pour une résidence aristocratique; placement sûr et profitable.
Une carte de l'encanteur est nécessaire pour visiter la propriété. L'attention des capitalistes est spécialement invitée. Vente péremptoire.
Conditions.—Une moitié comptant, et la balance à trois ans de crédit contre des billets représentant la portion des mineurs. Les dits billets seront subdivisés, si cela est requis, et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final. 5 pour cent de frais d'avocat en cas de procédures pour forcer la collection, le paiement des taxes dues et exigibles en 1887 au-dessus du prix; tenir les améliorations assurées pour le montant en plein des billets et transférer la police aux détenteurs de billets.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'achat sera requis au moment de la vente.
Acte de vente pardevant —— notaire, aux frais de l'acquéreur.
31 juillet—31, août 6, 13, 20, 27, sept 3.

VENTES PAR LE CONSTABLE

George Baron vs Mme Elisa Caron et H. Caron.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle Orléans.—Nos. 11,192—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wm Voorhies, juge de la Deuxième Cour de Cité, agissant comme juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:
Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le carré 50, district de cette ville, borné par les rues Walnut, (ligne de division de la propriété anciennement possédée par P. F. Foucher) actuellement le Parc de la ville, Anna et Louisa.
Le dit morceau de terre mesure 30 pieds de façade rue Walnut, et s'étend, entre lignes parallèles à la limite de la propriété Foucher (ou Parc de la ville). La limite supérieure du dit morceau de terre rue Walnut, commençant à 150 pieds de la rue Louisa; et la limite inférieure (ou limite du côté du Parc) commençant à 150 pieds de la rue Louisa, donnant une façade de 30 pieds rue Walnut; et les dites limites s'étendant parallèlement à la rue Louisa, jusqu'à la propriété Foucher ou Parc de ville.
Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN. Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
9 août—2 9 16 23 28—sept 3

Succession de Frank Jacob Baker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,763.—Division E. —— Attendu que Frank A. Stener a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Jacob Baker, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 juil—28—août 2,7

L'ABEILLE

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI MATIN

Contenant toutes les meilleures publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS: No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

Edition quotidienne.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

Edition hebdomadaire.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est, conséquemment, un précieux organe de publicité.

Elle est répandue dans toutes les paroisses de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où se lit le français et où s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie, tous les jours, en outre des meilleures politiques, littéraires et locales;

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin Maritime;

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans.

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier.

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 - CHARTRES - 73